



## divorce et liquidation du patrimoine

Par **son**, le **06/01/2013** à **16:45**

BONJOUR

j'aimerais vos avis sur différentes questions suite à un divorce

je suis propriétaire d'une maison en bien propre j'ai refait ma vie il y'a 6 ans ( en 2006 ) avec un homme qui ne visait que ma maison enfin c'est une longue histoire à la suite d'un héritage ( en 2007 ) il a voulu installer des panneaux solaires pour un coût de 19000 euros crédit d'impôt déduit le coût est de 8000 euros payé par notre compte joint comment va se passer la liquidation ? aura-t-il droit à une récompense ? si elle est le cas un paiement échelonné est-il possible car je me retrouve donc femme seule avec un RSA ma plus grande peur est que je ne peux pas lui payer cette somme d'un coup et j'ai peur que l'on puisse saisir ma maison ?

merci pour vos réponses  
et bonne année à tous

Par **youris**, le **06/01/2013** à **17:31**

bjr,  
la maison vous appartient y compris les panneaux solaires.  
si vous vous séparez et que vous en êtes à faire les comptes, vous pouvez déjà lui compter une indemnité d'occupation puisque vous le logez sans doute gratuitement depuis 6 ans. vous pourrez prétendre aussi que l'argent qu'il a investi dans cette amélioration était un cadeau et qu'il n'a jamais été question d'un remboursement.  
quelle est votre situation, concubinage, pacs, mariage ?  
il n'y a récompense que si vous êtes mariés.  
cdt

Par **son**, le **06/01/2013** à **18:39**

je suis marié mais en instance de divorce